

Mon Assurance

TOUS MOBILES



POUR QUI ?

L'Assurance Tous Mobiles du Crédit Agricole s'adresse à toute personne détenant des appareils électroniques portables : célibataire, couple, avec ou sans enfants. L'assuré(e) doit être majeur(e) et résider en France.

UN SEUL CONTRAT POUR VOS APPAREILS MOBILES

Pour une seule cotisation par mois, l'Assurance Tous Mobiles couvre les appareils électroniques suivants :

- téléphone portable ou smartphone équipé d'une carte SIM,
- ordinateur portable, « ultraportable », netbook, tablette PC, palette graphique, Phonepad.
- appareils de poche tels que PDA, baladeur audio/vidéo numérique, console de jeux portable, GPS amovible, dictaphone, imprimante photos de poche, livre électronique, traducteur automatique de poche, radioréveil portable, Babyphone, montre GPS.
- équipement photo et vidéo : appareil photo numérique, caméscope numérique, vidéo projecteur portable, lecteur de DVD portable.
L'appareil doit avoir moins de 5 ans au moment du sinistre. Les accessoires sont également couverts en cas de vol de l'appareil garanti ⁽¹⁾.

L'Assurance Tous Mobiles prend en charge vos appareils numériques en cas de :

- vol par agression ou par effraction hors du domicile (dans votre véhicule, votre chambre d'hôtel, les vestiaires...),
- bris accidentel. ⁽²⁾

Elle vous indemnise également en cas d'utilisation frauduleuse de votre téléphone portable volé. Lors d'un bris d'écran accidentel de votre smartphone, l'Assurance Tous Mobiles peut vous proposer la réparation de l'appareil garanti par une station technique agréée.

L'Assurance Tous Mobiles couvre dans la limite des plafonds suivants :

- 400 € maximum par année d'assurance pour vos téléphones portables.
- Dont 250 € maximum par année d'assurance en cas d'utilisation frauduleuse.
- 1 800 € maximum par année d'assurance pour vos autres appareils garantis.

L'Assurance Tous Mobiles prend en charge jusqu'à 2 sinistres par année d'assurance, dans la limite de 4 appareils par année d'assurance.

Vous ne payez aucune franchise. Seul un seuil d'intervention par sinistre est fixé à 25 €.

POUR TOUTE LA FAMILLE

L'Assurance Tous Mobiles du Crédit Agricole couvre les appareils électroniques nomades de votre foyer : les vôtres, ceux de votre conjoint et ceux de vos enfants **âgés de moins de 25 ans vivant habituellement au foyer** ou fiscalement à charge.

De plus, vous n'avez pas à désigner les appareils au moment de la souscription de l'offre : c'est simple, vos appareils actuels sont couverts dès la souscription, et il n'y a aucune démarche supplémentaire pour vos achats futurs.

PARTOUT DANS LE MONDE

Vos appareils électroniques portables, achetés neufs ou d'occasion, sont couverts hors de votre domicile et partout dans le monde. L'Assurance Tous Mobiles vous suit dans vos déplacements privés : en vacances, en week-end...

LE RÉÉQUIPEMENT À NEUF

Le Crédit Agricole vous assure le remplacement à neuf et la livraison à domicile gratuite de vos appareils garantis ⁽³⁾.

Un interlocuteur spécialisé dans les nouvelles technologies vous aide à choisir votre nouvel équipement.

(1) Selon les conditions et sous réserve des exclusions de garantie énoncées dans les conditions générales du contrat. Seuls sont garantis les appareils utilisés en dehors de toute activité professionnelle et/ou commerciale.

(2) Selon conditions du contrat

(3) Valable uniquement pour les assurés résidant en France métropolitaine. Pour les résidents de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion, l'indemnité correspond à la valeur d'achat de votre appareil au jour du sinistre, sous réserve des autres conditions et limites du contrat.

Document non contractuel à caractère commercial. Vous référer aux Conditions Générales pour un exposé complet et détaillé des dispositions du contrat d'assurance.

Le contrat Assurance Tous Mobiles est assuré par PACIFICA, la compagnie d'assurance dommages, filiale de Crédit Agricole Assurances, entreprise régie par le code des assurances. S.A. au capital entièrement libéré de 281 415 225 € - Siège social : 8/10, Boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15 - 352 358 865 RCS Paris. Evénements garantis et conditions indiqués au contrat.

Ce contrat est distribué par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé 25, rue Libergier - 51 088 REIMS - 394 157 085 RCS Reims - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° ORIAS 07 022 663 RCS.